

De l'utilité de la chasse aux chômeurs...

par **Yves MARTENS** (1)

(*Animateur du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion Asbl*).

« Si t'es pas content, y en a 100 derrière la porte qui attendent ta place ! »

Voilà, plus ou moins joliment enrobé, ce que disent les patrons à leurs employés qui manifestent des velléités de revendications (en termes de salaires ou de conditions de travail). Ont pu dire plutôt. Car entre « l'armée de réserve » décrite par Marx (2) et aujourd'hui, bien des progrès sociaux ont été acquis. Le chômage est devenu indemnisé, les syndicats se sont développés, la sécurité sociale est devenue un instrument efficace de redistribution (partielle) des richesses.

« Si t'es pas content, y en a 100 derrière la porte qui attendent ta place ! »

Dans un système généreux de chômage, cette phrase ne fonctionne pas (pleinement). Si, en tant que travailleur, je vais voir derrière la porte, que je constate que les premiers chômeurs sont à quelques mètres et que, sans rouler sur l'or, ils ont l'air de survivre à peu près correctement, la phrase de mon patron ne me fera pas (assez) peur. La Belgique n'a pourtant pas un système de chômage particulièrement généreux. Cela n'empêche qu'il est remis en cause. Deux spécificités belges sont ainsi ébranlées par les prescrits européens (et plus encore de l'OCDE) (3) : les allocations illimitées dans le temps et les allocations octroyées sur base des études. Sous-entendu à des gens qui n'ont jamais travaillé et qui sont appelés allocataires d'attente quand ils sont indemnisés, c'est-à-dire après leur stage d'attente. En réalité, beaucoup de ceux qu'on qualifie d'allocataires d'attente travaillent et/ou ont travaillé mais n'ont jamais pu obtenir suffisamment de jours dans une période donnée pour acquérir leur droit au chômage sur base de leur travail. Une personne de moins de 36 ans doit ainsi par exemple avoir travaillé 312 jours au cours des 18 mois précédant sa demande d'allocations pour obtenir celles-ci. A l'heure où le temps partiel et les petits contrats font florès, c'est souvent mission impossible. La Belgique accorde certes des allocations sur base des études mais, en revanche, exige un nombre plus important de jours prestés pour être indemnisé sur la base du travail. Les multiples systèmes de sanctions, a fortiori quand ils vont jusqu'à l'exclusion définitive, limitent de facto les allocations dans le temps. Quant aux allocataires d'attente, ils forment 73 % des sanctionnés du contrôle « Dispo » dont nous parle le récit que vous venez de lire. On préserve donc le système en façade, mais on le sape de l'intérieur.

« Si t'es pas content, y en a 100 derrière la porte qui attendent ta place ! »

La phrase patronale, dans ce contexte de détricotage du droit à l'assurance chômage, reprend davantage de poids. Si je retourne voir derrière la porte, je constate que des chômeurs exclus et donc sans ressources viennent proposer leurs services. A n'importe quel prix. Voilà une concurrence sérieuse qui montre que l'assurance chômage est d'abord l'assurance pour le travailleur de ne pas se faire prendre sa place par celui qui, n'ayant plus rien, acceptera de faire son boulot pour un salaire plancher ! Cependant, il ne suffit pas d'avoir un système efficace d'exclusion. En effet, celle-ci doit rester « politiquement acceptable », c'est-à-dire ne susciter ni mouvement social ni réactions de la société civile,

des syndicats, voire parfois de journalistes et de parlementaires, même si ces deux catégories paraissent bien assoupies devant l'idéologie néolibérale (en fait, ce n'est pas tant qu'elles dorment, c'est qu'elles sont gagnées plus ou moins fortement à cette pensée de plus en plus unique). L'exclusion suffit d'autant moins qu'elle touche principalement les plus faibles (« Dispo », le récit que vous allez lire l'illustre cruellement). Et donc, dans ceux qui se dirigent vers la porte, la plupart ne peuvent prétendre qu'à des emplois (très) peu qualifiés. Souvent, ils ont même tellement décroché socialement qu'on ne voudra guère d'eux, même à vil prix.

« Si t'es pas content, y en a 100 derrière la porte qui attendent ta place ! »

Donc, quand je retourne voir derrière la porte, il faut que j'aperçoive une armée de réserve, un nombre assez important de demandeurs d'emploi. Un taux de chômage minimum est en effet nécessaire pour limiter les exigences salariales et l'inflation (qui se traduit par des augmentations de salaires). Ce « minimum de chômage nécessaire » est appelé chômage d'équilibre ou encore NAIRU (Non accelerating inflation rate of unemployment : taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation). Le Bureau du Plan estime le NAIRU en Belgique à 13%. Mais, à nouveau, il ne suffit pas d'avoir le bon nombre de chômeurs dans le couloir, encore faut-il qu'ils courent vers la porte. C'est ici qu'intervient le système « Dispo » que dépeint ce livre. L'auteur, devant l'absurdité des recherches inutiles imposées aux chômeurs, écrit : « *Je trouve que 150 recherches en un an, et toujours pas d'emploi... cela remet en cause l'idée même du contrôle des chômeurs.* » L'auteur se fait ici plus Candide qu'il ne l'est. Il sait ce que cache « Dispo ». Dissipons donc un malentendu. Le but de ce plan n'est pas d'aider les chômeurs à trouver de l'emploi. Ni non plus de sanctionner des abus. Le but, c'est de les faire courir vers la porte, qu'ils fassent peur au travailleur qui ouvre celle-ci.

« Si t'es pas content, y en a 100 derrière la porte qui attendent ta place ! »

Pour que les chômeurs exercent une « menace crédible » sur les travailleurs, il faut qu'ils soient réellement compétitifs, c'est-à-dire disponibles, bien formés et recherchant activement du travail. C'est l'intensité de la recherche d'emploi, plus encore que l'existence du chômage, qui constitue un réel instrument de pression à la baisse sur les salaires. (4) Il faut donc que les chômeurs multiplient les démarches de recherche d'emploi même (surtout) si c'est en pure perte (il faut qu'ils courent vers la porte, pas nécessairement qu'ils y arrivent ni qu'ils entrent dans la pièce). Il arrive ainsi souvent que les « facilitateurs » (5) disent tout à fait benoîtement au chômeur qui se demande dans quel jeu il joue : « *Mais Monsieur/Madame, on ne vous demande pas de trouver du travail, mais d'en chercher !* » Cette même logique a permis à Elio Di Rupo, dès son discours du 1^{er} mai 2004, de rassurer les distraits en clamant « *Le PS s'engage à ce que jamais on ne sanctionne un chômeur parce qu'il ne trouverait pas d'emploi* ». Et, de fait, on sanctionne simplement par manque de preuves de recherches, alors même que les employeurs négligent souvent de répondre et que multiplier les démarches entraîne aussi des coûts intenable pour la plupart des chômeurs. Imposer au chômeur de s'activer en permanence donne de bons résultats au Danemark par exemple, nous dit-on pour nous convaincre de l'efficacité du système. En oubliant de dire que le Danemark est proche du plein emploi et consacre les moyens nécessaires pour mettre en adéquation offres et demandes sur le marché de l'emploi. Et que les allocations de chômage y sont à 90% du salaire de référence. (6) Or, chez nous, les allocations de chômage sont particulièrement basses. L'allocation maximale s'élevait en décembre 2006 à 1.173 € par mois. Mais, et on oublie de le dire, très rares sont les personnes qui se situent à ce niveau d'allocation : 99% des chômeurs indemnisés demandeurs d'emplois perçoivent moins de 1.050 € par mois, 93% touchent moins de 950 €. Et surtout, il sont 84% à percevoir moins de 850 € par mois : 84% est donc, à quelques euros près, la part qui se situe au niveau ET en dessous du seuil de pauvreté. (Le seuil de pauvreté -822 € par mois pour un isolé- est le montant estimé comme étant le minimum vital pour ne pas sombrer dans la pauvreté.) Dans ces 84%, nombreux sont en effet ceux qui sont

bien en deçà de ce seuil de pauvreté. 61% des chômeurs indemnisés demandeurs d'emplois touchent ainsi moins de 750 €, 44% moins de 650 €, 27% moins de 550 €, 22% moins de 450 € et 13% moins de 350 € (7). Pire encore, les personnes qui demandent la dispense pour raison sociale ou familiale (article 90) doivent se contenter de 10 € par jour. (8)

« Si t'es pas content, y en a 100 derrière la porte qui attendent ta place ! »

Pour que les chômeurs courent en permanence vers la porte, sans se décourager devant l'inutilité de la course, il faut un bon bâton. C'est ainsi que le contrôle lui-même doit être crédible, faire suffisamment peur pour être efficace. Pour les moins de 30 ans, l'évaluation sera négative pour un peu plus d'un chômeur contrôlé sur trois lors des deux premiers entretiens et ce taux montera à plus de 50 % au 3^{ème} entretien (synonyme d'exclusion définitive). (9) Au fil du temps, les critères se durcissent afin que la pression reste permanente. (10) Ainsi les deux tiers des chômeurs qui réussissent le 1^{er} entretien doivent à nouveau en repasser un seize mois plus tard. Et là, comme de bien entendu, ceux qui avaient reçu un bon bulletin la 1^{ère} fois sont recalés à près de 50 % ! Notons que c'est une preuve de plus que ce système ne sert nullement à aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches, mais, pour rappel, tel n'est pas non plus le but du contrôle. Dans la même logique d'intensification, la pression devra se faire plus forte sur les chômeurs plus âgés, moins malléables : l'évaluation est négative au premier entretien pour 43% des 30-39 ans et 49% des 40-49 ans ! Et, de manière générale, la logique est d'intensifier le contrôle, de le démultiplier, avec comme principe permanent de considérer le chômeur comme présumé coupable de sa situation. A lui de prouver le contraire ! Durant la législature qui s'est achevée, les sanctions contre les chômeurs se sont diversifiées (mettant en œuvre toute une panoplie répressive) et durcies, tant par l'augmentation du nombre de sanctions (moins de classements sans suite) que de la durée de celles-ci. Les sanctions sont aussi moins souvent assorties de sursis.

« Si t'es pas content, y en a 100 derrière la porte qui attendent ta place ! »

Bref, si on continue dans cette voie, comme tout semble l'indiquer (la nouvelle coalition fédérale risquant même d'être encore plus antichômeurs) (11), les travailleurs n'auront même plus besoin d'aller ouvrir la porte pour sentir la pression des sans-emploi. Ceux-ci tambourineront tellement dessus que les employés tairont toute revendication sans même que leurs patrons ne doivent les menacer. Comment expliquer que les autorités mènent des politiques aussi favorables aux plus forts et néfastes pour les plus faibles ? D'abord, parce que nous l'avons déjà dit, la majorité des élites politiques, universitaires, journalistiques sont gagnées, même quand elles s'en défendent, à l'idéologie néolibérale. Et que celle-ci, parée des atours de la communication, touche aussi une vaste part de l'opinion publique (cf. le succès de Sarkozy en France). Quand on favorise les pensions complémentaires par exemple, on incite les fonds de pension à se développer et à réclamer des rendements de plus en plus importants. Qui se feront toujours en puisant dans la poche des travailleurs. Ensuite parce que les politiques européennes, focalisées sur la compétitivité et la stabilité monétaire (l'euro), sont obsédées par la modération salariale et la maîtrise de l'inflation.

Pour que les actionnaires s'enrichissent, que les entreprises puissent engranger de même et que les travailleurs se taisent et acceptent ce fonctionnement injuste, la recette est donc simple : il faut (entre autres) chasser les chômeurs !

Si, par contre, on veut bâtir un monde plus juste et davantage solidaire, il est nécessaire d'unir travailleurs et sans-emploi dans la défense du droit au "salaire différé" que sont les allocations de chômage. La première étape en ce sens serait que les acteurs de terrain soient enfin consultés et que, par exemple, l'évaluation du dispositif en cours en cet automne 2007 tienne compte de ceux qui le vivent en première ligne. Pour cela, il faut, entre autres,

que les responsables de la chasse aux chômeurs aient le courage d'au moins lire les pages qui suivent (et d'en assumer le contenu) avant de poursuivre l'hécatombe...

- (1) animateur du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (www.asbl-csce.be) et porte-parole de la plate-forme www.stopchasseauxchomeurs.be; Vous trouverez sur ces deux sites de nombreuses informations, articles et analyses sur le sujet.
- (2) Pour Marx, l'armée de réserve » est le surplus relatif de main-d'oeuvre correspondant au chômage qui permet aux patrons de faire pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail.
- (3) Organisation de Coopération et de Développement Economique. Née en 1948 pour gérer les fonds avancés dans le cadre du plan Marshall pour redresser l'Europe occidentale, elle est devenue en 1961 le club des pays riches avec l'arrivée du Canada, puis du Japon, de l'Australie et, plus récemment, de la Corée (du Sud), du Mexique, de la Tchéquie, de la Pologne et de la Hongrie (les Etats-Unis, en tant que donateurs de fonds, se trouvent dès l'origine dans l'organisme). Aujourd'hui, elle agit comme un puissant « think tank », soit une association qui, regroupant des Etats, discute de politiques surtout économiques et, à travers des rapports réguliers, donne un avis sur les stratégies suivies dans les pays membres. Dominée par Washington, elle a une orientation totalement libérale (au sens économique du terme) en faveur du marché et des entreprises.
- (4) Conter Bernard, "Plein-emploi ou chômage nécessaire : la Stratégie européenne pour l'emploi entre utopie et pragmatisme", *Politique européenne*, Paris, n°21, 2006. Numéro consacré à "L'Europe du chômage", dirigé par Didier CHABANET et Jean FANIEL.
- (5) L'euphémisme qui désigne les contrôleurs de l'ONEm.
- (6) Il y aurait beaucoup à dire et à nuancer sur le modèle danois. Cf. notamment mon article à ce propos « A quelle sauce l'Etat Social Actif va-t-il manger les chômeurs de Belgique : anglo-saxonne, scandinave ou... belgo-belge ? », paru dans *Pensée Plurielle*, n° 10 –2005/2
- (7) Rapport annuel 2006, 29 mars 2006, document PowerPoint présenté par Karel Baeck et Jean-Marie Delrue au comité de gestion de l'ONEm, p. 52. Ces chiffres relativisent fortement les discours dominants sur les pièges à l'emploi : les situations réelles de piège à l'emploi « financier » sont une exception comme le montre notamment le Cepag (cf. *Journal du Collectif* n°57 pp. 14-17).
- (8) L'article 90 qui était chaque année en baisse jusqu'en 2004 est reparti à la hausse depuis, à cause notamment de l'activation du comportement de recherche d'emploi : 9.250 personnes en 2006 pour 5.810 en 2004, des femmes à 98% (Cf. à ce propos le *Journal du Collectif* n° 57, pp. 20-21.). En pratique, évidemment, vu la faiblesse de l'allocation, cet article 90 n'est utilisé que par des cohabitant(e)s.
- (9) Tous les chiffres au 31 décembre 2006 sont issus du Rapport de l'ONEm présenté au comité d'évaluation du 28/2/07. Y sont ajoutés, quand il est question de l'ensemble de l'année 2006, les chiffres au 30 juin issus du Rapport de l'ONEm présenté au comité d'évaluation précédent (13/9/06). Enfin, les chiffres des années précédentes viennent des rapports annuels de l'ONEm. Tous ces documents sont téléchargeables sur <http://www.stopchasseauxchomeurs.be>
- (10) Les chiffres du 1^{er} semestre 2007 montrent que la chasse aux chômeurs est passée dans la phase « Feu à volonté » : en 6 mois on en est déjà à $\frac{3}{4}$ du nombre de sanctions de 4 mois infligées en 2006. Quant aux exclusions définitives, le 1^{er} semestre 2007 en compte déjà davantage que les années 2005 et 2006 réunies ! Tous les chiffres au 30 juin 2007 sont issus du Rapport de l'ONEm présenté au comité d'évaluation de l'été 2007.
- (11) Les notes du formateur du gouvernement qui ont circulé durant l'été 2007 recommandaient toutes une intensification de l'activation, assortie de propositions très inquiétantes.